



**S.A.R.L. AR2IP**

28 rue des Martyrs de la Résistance

06240 Beausoleil

Tél./Fax : 04 93 98 21 18

info@ar2ip.com    <http://www.ar2ip.com>

## **Tarifs de maintenance Informatique**

### **Hors Forfaits de maintenance**

Hors forfait **62.50 €HT** par heure d'intervention sur site.  
(Hors Beausoleil /Monaco, forfait déplacement 15 €HT)

29. 00 €HT par demi-heure sur place dans nos locaux.

Hors forfait **13.50 €HT** par ¼ heure de maintenance à distance.

### **Forfaits de maintenance**

Forfait de type A :

**10 heures 550 €HT**

Payable d'avance

Validité 1 an

Forfait de type B :

**20 heures 1040 €HT**

Payable d'avance

Validité 1 an

### ***Conditions Générales de prestations de services (applicables au 01 Février 2013 et modifiables sans préavis)***

Article 1 - Contenu des PRESTATIONS : Les PRESTATIONS AR2IP sont destinées à assister, conseiller, informer, former le CLIENT; à aider à l'installation, la configuration des équipements appartenant au CLIENT ; à aider à résoudre les PANNES de ces mêmes équipements. Les PRESTATIONS sont réalisées sur le lieu de résidence (ou de travail) du CLIENT ou en prise en main à distance. Le CLIENT se doit d'être à jour des licences d'exploitation des logiciels installés sur ses différents équipements et doit être à même de fournir tous les documents des fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs nécessaires à la réalisation des PRESTATIONS.

#### **Limites des PRESTATIONS :**

AR2IP ne pourra assurer ses PRESTATIONS, si l'environnement physique des équipements est non conforme aux prescriptions du constructeur et/ou distributeur et/ou fournisseur aux règles de sécurité ; si les équipements ont fait état d'une manipulation anormale (volontaire ou non) ayant modifié leurs environnements physiques ; en cas d'événement accidentel, de force majeure ou d'une cause exonératoire limitant partiellement ou totalement l'accès des équipements pour lesquels le CLIENT a expressément demandé une prestation de AR2IP, notamment que les équipements soient inaccessibles pour quelles que raisons que ce soit, que les conditions d'alimentation électrique, téléphonique ou autres soient défectueuses ou qu'il soit impossible d'accéder au/dans le lieu de résidence du CLIENT. AR2IP peut immédiatement cesser d'assurer ces PRESTATIONS, si de l'avis raisonnable de l'intervenant, les conditions de travail au lieu de résidence du CLIENT risquent de mettre sa sécurité en danger ou s'il VOUS suspecte d'avoir modifié vos équipements sans l'avoir préalablement averti, ou si VOUS ne possédez pas l'ensemble des licences d'utilisation pour les équipements ou logiciels en votre possession. Le cas échéant, la PRESTATION sera entièrement due quel que soit le PRODUIT auquel vous auriez souscrit. Le CLIENT reste responsable des données présentes sur ses équipements.

En conséquence, le CLIENT prendra toutes les précautions d'usage afin d'assurer les sauvegardes de ses données personnelles.

La responsabilité de AR2IP en cas de pertes totales ou partielles de données de quelles que sorte que ce soient ne peut être engagée.

Article 2 - Obligations de AR2IP : AR2IP s'engage à fournir les moyens humains nécessaire à l'accomplissement des PRESTATIONS définies à l'Article 3 mentionné ci-dessus des présentes Conditions Générales. Le CLIENT est informé que les



**S.A.R.L. AR2IP**

28 rue des Martyrs de la Résistance

06240 Beausoleil

Tél./Fax : 04 93 98 21 18

info@ar2ip.com    <http://www.ar2ip.com>

PRESTATIONS AR2IP, comme sa propre intervention entraîne une rupture de la garantie du constructeur et/ou du distributeur et/ou fournisseur auprès duquel le CLIENT a acquis ses équipements ET à laquelle ne se substitue en aucun cas une garantie de AR2IP.

De convention expresse entre les parties, AR2IP n'est soumis, au titre des présentes qu'à une obligation de moyens et en aucun cas à une obligation de résultats pour les PRESTATIONS DE DEPANNAGE, les PRESTATIONS DE FORMATION et les PRESTATIONS DE MAINTENANCE.

Dans le cas où AR2IP ne parvenait pas à réparer la panne du CLIENT, un maximum d'une heure de PRESTATION sera facturé, au titre du diagnostic réalisé. Étant donné que AR2IP intervient sur demande expresse du CLIENT, en aucun cas AR2IP ne peut être tenu responsable des dommages directs et/ou indirects, matériels ou immatériels.

Article 3 - Obligations du CLIENT : Le CLIENT s'engage à établir et entretenir un environnement physique des équipements conforme aux spécifications des fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs et aux normes de sécurité ; à respecter les procédures d'utilisation des équipements (logiciels, accessoires, périphériques, consommables...) et en particulier à ne pas procéder à des modifications techniques. Le CLIENT s'engage à tenir à disposition l'ensemble de la documentation technique remis par les fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs notamment les supports numériques d'installation (CD Rom, Disquette, DVD Rom...), les numéros de licences, les codes d'identification des différents fournisseurs potentiels et doit tenter de reconstituer l'historique de l'apparition de la PANNE. Le CLIENT est informé que l'ensemble des frais, quels qu'ils soient, afférents à l'exécution des PRESTATIONS AR2IP et notamment les frais d'électricité, de connexions à Internet ou d'usure des consommables informatiques engendrés par les manipulations effectuées par AR2IP sont ET restent à sa charge. En aucun cas, le CLIENT ne pourra en demander le remboursement total ou partiel sous quelque forme que ce soit.

Article 4 - Tarifs : Les tarifs des PRESTATIONS s'entendent en euros hors taxes. Les tarifs sont communiqués au CLIENT lors de la prise du rendez-vous et validé d'un commun accord entre le CLIENT et AR2IP. Les tarifs communiqués au CLIENT sont ceux en vigueur à la date de la prise du rendez-vous. Toutes PRESTATIONS effectuées sur le lieu de résidence du CLIENT donne lieu à une facturation minimale d'une heure et ce quelle que soit la durée de la PRESTATION.

Article 5 - Règlement des PRESTATIONS : Le taux horaire à payer est celui qui a été validé d'un commun accord entre le CLIENT et AR2IP ET qui est mentionné sur la Fiche d'intervention qui sera remis au CLIENT à l'issue de la PRESTATION effectué par AR2IP. Le règlement par le CLIENT est fait en globalité immédiatement après la fin de la PRESTATION directement à l'intervenant par l'un des moyens de paiement accepté par AR2IP: Chèque bancaire ou postal exclusivement à l'ordre de AR2IP, Espèce. La facture sera envoyée au CLIENT dans un délai maximum de 5 jours ouvrés après l'issue de la PRESTATION. Bien que le taux horaire des PRESTATIONS ait été validé d'un commun accord entre le CLIENT et AR2IP, le CLIENT à toute la liberté pour refuser le commencement de la PRESTATION. Le cas échéant AR2IP sera dans l'obligation de facturer le CLIENT d'un minimum forfaitaire de 1 heure soit 62,50 € HT, non remboursable sous quelque forme que ce soit et quelque soit le PRODUIT auquel vous auriez souscrit. AR2IP s'engage en cas de surcoût imprévisible au préalable au commencement de la PRESTATION à en aviser le CLIENT qui peut alors décider d'interrompre la PRESTATION. Le cas échéant, AR2IP sera dans l'obligation de facturer le CLIENT, la durée déjà réalisée de la PRESTATION au taux horaire prévu et avec un minimum d'une heure de PRESTATION. Les tarifs des PRESTATIONS et des PRODUITS sont modifiable sans préavis.

Article 6 - Pénalités : En cas de retard de paiement, le CLIENT se verra appliquer une pénalité de retard d'un montant égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal, calculée sur le montant de la totalité des sommes dues, conformément aux dispositions de l'article L. 441-6 du code de commerce.

Article 7 - Informatique et Liberté : Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et ses décrets d'application, le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant, exerçable auprès de la SARL AR2IP - 28 Rue des Martyrs - 06240 Beausoleil.

Article 8 - Tribunal compétent : En cas d'échec d'une procédure amiable, tout litige découlant des présentes conditions est de la compétence exclusive du tribunal de Commerce de Nice.